

REGLEMENT DE CONSULTATION

Objet du marché

Mission d'accompagnement de Vaucluse Provence Attractivité pour la prospection et la détection de projets d'implantation d'entreprises

Marché passé sous la procédure adaptée

Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Pouvoir adjudicateur

Vaucluse Provence Attractivité

Date limite de réception des offres

5 octobre 2021 à 14 : 00

Le présent dossier comporte 9 pages

SOMMAIRE

1 - Nom et adresse du pouvoir adjudicateur.....	3
2 - Objet de la consultation.....	3
3 - Conditions de la consultation.....	3
3.1 - Mode de passation.....	3
3.2 - Mode de dévolution.....	3
3.3 - Variantes.....	4
4 - Conditions relatives au contrat.....	4
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution.....	4
4.2 - Reconduction	4
4.3 - Modalités de financement et de paiement.....	4
5 - Contenu du dossier de consultation.....	4
6 - Présentation des candidatures et des offres.....	5
6.1 - Documents à produire.....	5
6.2 - Conditions d'envoi des candidatures.....	6
6.3 - Date et heure limites de remise des plis.....	6
7 - Examen des candidatures et des offres.....	7
7.1 - Sélection des candidatures.....	7
7.2 - Attribution du marché.....	7
7.3 - Audition	8
7.4 - Recours à la négociation	8
8 - Renseignements complémentaires.....	8
9 – Procédure de recours	9

1- Nom et adresse du pouvoir adjudicateur

Vaucluse Provence Attractivité représenté par son Président, ou son représentant dont le siège social est situé à :
12, rue du Collège de la Croix 84000 AVIGNON
SIRET : 824 400 436 00013

Il est un pouvoir adjudicateur au sens de l'article 10 de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015.

2 - Objet de la consultation

Afin de répondre à ses objectifs d'attraction d'investisseurs pour l'ensemble du territoire Vaucluse, Vaucluse Provence Attractivité souhaite être appuyée d'un ou plusieurs prestataires intervenant sur la prospection et la détection de projets d'entreprises exogènes.

La présente consultation a pour objet de sélectionner, au moyen de deux lots le ou le(s) prestataire(s) qui réalisera(ont) :

*Lot 1 : la détection de leads pour des projets d'investissement, grâce à différents outils ou méthodes

- Marketing digital permettant de capter les projets d'entreprises en phase de recherche active
- Veille sur les signaux forts et faibles permettant d'identifier les entreprises en phase d'expansion ou de relocalisation,
- Actions de prospection dédiées à l'identification de nouveaux leads : mailings ciblés sur les cœurs de cible, phoning...
- Lead génération

*Lot 2 : Prise de rendez-vous qualifiés sur salons professionnels.

3 – Conditions de la consultation

3.1 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est la procédure adaptée. Elle est soumise aux dispositions de l'article 27 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

3.2 - Mode de dévolution

Les prestations sont réparties en lots de consultation désignés ci-après.

Lot N°	Désignation
1	Détection de leads pour des projets d'investissement
2	Prise de rendez-vous qualifiés sur salons professionnels

Un même candidat peut présenter une offre pour tous les lots.

3.3 – Variantes

La présentation de variantes n'est pas autorisée.

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du marché

Le marché est conclu pour une **durée de 1 (un) an** à compter du 1^{er} janvier 2022.

4.2 – Reconduction du(es) contrat(s)

Le(s) contrat(s) pourra(ont) être reconduit(s) **2 (deux) fois dans les mêmes conditions et pour la même durée (1 an) sur notification de VPA au plus tard le 1^{er} décembre 2021.**

4.3 – Modalités de financement et de paiement

Les sommes dues au titulaire du marché seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC)
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP)
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP)
- Le bordereau des prix unitaires (BPU)

Le dossier de consultation est téléchargeable gratuitement, sur le site internet www.e-marchespublics.com.

Les candidats n'ont pas à apporter de modifications au dossier de consultation des entreprises.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Il informera alors tous les candidats dans des conditions respectueuses du principe d'égalité. Les candidats devront alors répondre, sur la base de ce dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

6 - Présentation des candidatures et des offres

Les offres des candidats seront **entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO**.

Si les offres des candidats sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre. Afin de faciliter les échanges par voie électronique, **les candidats devront indiquer dans leurs documents l'adresse courriel du référent en charge du suivi du dossier**. Il sera destinataire de l'ensemble des correspondances concernant la présente consultation.

6.1 - Documents à produire

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

PIECES DE LA CANDIDATURE telles que prévues aux articles 48 et 49 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise

Libellés
Lettre de candidature (DC1)
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail
Documents attestant du respect des obligations sociales et fiscales
Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise

Libellés
Présentation de l'entreprise et de ses chiffres clés (plaquette de l'entreprise par exemple)
Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise

Libellés
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat pour chacune des 4 dernières années
Liste des prestations (10 maximum) effectuées au cours des 4 dernières années en lien avec le marché, indiquant le montant, la date et le destinataire. Elles sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration du candidat

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir

adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

Afin de satisfaire à ces obligations, le candidat établi dans un Etat autre que la France doit produire un certificat établi par les administrations et organismes du pays d'origine. Lorsqu'un tel certificat n'est pas délivré par le pays concerné, il peut être remplacé par une déclaration sur l'honneur.

PIECES DE L'OFFRE

Libellés
L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, dûment daté et signé
Un mémoire technique reprenant toutes les attendus précisés dans le CCTP, présentant la démarche que l'entreprise compte mettre en œuvre pour mener à bien cette mission.
Le bordereau des prix unitaires (BPU) dûment complété, daté et signé

L'offre, qu'elle soit présentée par une seule entreprise ou par un groupement, devra indiquer tous les sous-traitants connus lors de son dépôt. Elle devra également indiquer les prestations dont la sous-traitance est envisagée, la dénomination et la qualité des sous-traitants.

6.2 - Modalités d'envoi des plis

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

Aucune offre reçue par e-mail et/ou courrier ne sera acceptée.

La transmission des offres se fera exclusivement sous forme électronique à partir de la plateforme de dématérialisation www.e-marchespublics.com

Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis au pouvoir adjudicateur.

Après attribution, le candidat retenu est informé que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite par les parties.

La signature électronique n'est pas obligatoire.

6.3 – Date et heure limites de remise des plis

La date et l'heure limites de remise des plis sont indiquées sur la 1^{ère} page.

7 - Examen des candidatures et des offres

7.1 - Analyse des candidatures

Si le pouvoir adjudicateur constate, avant de procéder à l'examen des candidatures, que des pièces du dossier sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de 10 jours. Seules les candidatures conformes et recevables seront examinées.

Lors de l'examen des offres, le pouvoir adjudicateur, se réserve la possibilité :

- De se faire communiquer les décompositions ou sous-détails des prix, ayant servis à l'élaboration des prix qu'il estimera nécessaires,
- De demander aux soumissionnaires de préciser ou de compléter la teneur de leur offre.

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées sur le bordereau de prix unitaires prévaudront sur toute autre indication de l'offre.

7.2 - Attribution du marché

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

Critères et modalités de notation pour les lots 1 et 2 :

VALEUR TECHNIQUE (10 points – pondération 60%)

La note « T » évaluera le critère valeur technique apprécié sur la base du mémoire technique :

Sous-critère 1 : Compréhension de la mission et des attentes (1 point)

Sous-critère 2 : Pertinence de la méthodologie et des outils (5 points)

Sous critère 3 : Expériences et références (2 points)

Sous critère 4 : Pertinence de l'organisation mise en œuvre (moyens humains, calendrier...) (2 points)

PRIX DE LA PRESTATION (10 points – Pondération 40 %)

La note « P » évaluera le critère PRIX de la Prestation.

X est le montant de l'offre du missionnaire.

Y est le montant de l'offre recevable moins disant

$$P = 10(Y/X)$$

CLASSEMENT

A l'issue de cette phase de notation multicritères, la pondération sera appliquée et permettra de déterminer la note finale N pour chaque offre :

$$N = (0,6 * T) + (0,4 * P)$$

7.3 – Audition

Le Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'organiser une audition des **meilleurs candidats (3 maximum)** à la suite de l'examen des offres **en présence du chef de projet** qui suivra la mission. Celle-ci pourra prendre la forme d'une visio-conférence ou d'une audition en présentiel

Cette audition est cependant **facultative**.

7.4 – Recours à la négociation

Les candidats sont invités à **remettre d'emblée leur meilleure proposition**.

Toutefois, compte tenu des offres reçues et de leur analyse détaillée par le Pouvoir Adjudicateur, celui-ci se réserve la possibilité d'engager une phase de négociation.

En cas de négociation, le Pouvoir Adjudicateur pourra engager librement toutes les discussions qui lui paraissent utiles avec tout ou partie des candidats, voire avec un seul, en vue d'optimiser la ou les propositions jugées les plus intéressantes.

A l'issue de celle-ci, les candidats disposeront de **4 jours** pour remettre les documents finalisés par voie dématérialisée portant la mention

OFFRE FINALISÉE ET DÉFINITIVE
Marché de services n°2/2021
Mission d'accompagnement de Vaucluse Provence Attractivité
pour la prospection et la détection de projets d'implantation d'entreprises

A défaut d'une telle transmission dans ce délai, seuls les documents initiaux seront pris en compte. Tout document non renvoyé dans cette offre finalisée sera pris en compte dans sa version initiale. Sauf déclaration sans suite, le marché sera alors attribué au prestataire, ayant remis une offre finalisée dans les délais, le mieux classé par application des critères de jugement énoncés dans ce présent document.

8 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande

- soit par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : www.e-marchespublics.com
- soit via par mail

à Marie-Pierre Julien, mp.julien@vacluseprovence.com pour les questions administratives

à Julie Litas j.litas@vacluseprovence.com pour les questions techniques

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant téléchargé le dossier après identification, 6 jours au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les réponses seront déposées sur le profil acheteur du pouvoir adjudicateur, dont l'adresse URL est la suivante : www.e-marchespublics.com

9 – Procédure de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal Administratif de Nîmes
16 avenue Feuchères
30941 Nîmes Cedex 9
Téléphone : 04 66 27 37 00
Courriel : greffe.ta-nimes@juradm.fr

Date, signature et cachet de l'entreprise